	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-536</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'eau	<b>N° 2022-536</b>

---

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif  
- Décision - Autorisation**

---

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Bordeaux Métropole présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

**I) Service public de l'eau potable**

➤ Faits marquants et chiffres clés de l'année 2021

L'année 2021 est marquée par une pluviométrie excédentaire avec 925 mm. Les sources de la métropole ont ainsi été réalimentées efficacement grâce à une recharge hivernale excédentaire des nappes.

Celle-ci explique une nouvelle baisse des prélèvements observée sur la nappe de l'Eocène cette année (- 1,3 millions de m<sup>3</sup>- Mm<sup>3</sup> par rapport à 2020) qui s'élèvent à 8,94 Mm<sup>3</sup> en 2021, soit le volume le plus bas jamais atteint depuis le début du Traité de Concession en 1992. Cette baisse participe à l'objectif départemental de baisse des prélèvements dans la nappe Eocène qui est déficitaire et doit être préservée.

L'année 2021 a connu un jour de pointe de consommation le 14 juin, au cours duquel 184 792 m<sup>3</sup> ont été distribués, valeur significative toujours en hausse d'années en années. Ce volume est équivalent au volume de pointe livré au réseau en 2017, qui avait atteint la valeur élevée de 182 261 mètres cubes par jour (m<sup>3</sup>/j). Contrairement à ce qui avait été constaté en 2017, il n'a pas été observé en 2020 d'ouvertures intempestives des équipements de lutte contre l'incendie (phénomène de streetpooling), qui avaient contribuées à l'importance du volume distribué en pointe en 2017.

Toutes ressources confondues, 56,77 Mm<sup>3</sup> ont été prélevés en 2021 (comme en 2020, pas de mise en décharge au niveau de Gamarde en 2021 contrairement aux 553 002 m<sup>3</sup> prélevés à Gamarde pour mise en décharge à la Jalle jusqu'au 15 mai 2019, ce volume n'étant pas inclus dans le volume de pertes primaires) contre 56,62 Mm<sup>3</sup> en 2020.

La population desservie a augmenté d'un peu plus de 12 000 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 775 300 habitants sur les 23 communes du service d'eau potable de Bordeaux Métropole.

L'année 2021 a été marquée par la reprise de l'étanchéité de 5 réservoirs (Verthamon, Cazeaux, Loret, Saussette et Boutin).

Il convient également de citer le chantier de réhabilitation de deux tronçons de l'aqueduc du Taillan avec la reprise de 46 drains, des étanchéités de regards, et le traitement de fissures, et la poursuite des travaux de dévoiement et de renouvellement du réseau d'eau potable préalable à l'extension de la Ligne A du tramway.

Sur le réseau de canalisations d'eau potable, plus de 11 kilomètres (km) de réseaux ont été renouvelés au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 8,7 M€, et plus de 6 kilomètres (km) de réseaux supplémentaires ont été intégrés au patrimoine du service.

Les investissements en termes de renouvellements de branchements, en lien avec la mise en œuvre de l'avenant n°10 au contrat de concession, ont atteint le montant de 3,7 M€, soit +1,1 M€ par rapport à 2020. Ils ont été supérieurs à la prévision initiale de l'avenant n°11, rattrapant ainsi le retard pris en 2020 en raison de la crise sanitaire.

S'agissant du renouvellement des compteurs, l'avenant n°10 mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019 puis l'avenant n°11 prolongeant le contrat d'un an prévoient une dépense accrue en matière de renouvellement des compteurs jusqu'à fin 2022. On constate ainsi une nette augmentation du renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm depuis 2019, passant de 6 182 en 2018, à plus de 18 000 en 2021, et représentant ainsi 6,4% du parc. Ainsi, à fin 2021, l'âge moyen du parc complet est de 9,9 ans alors qu'il était de 11,8 ans en 2018.

A la suite de la mise en place, dès l'avenant n°9, d'un processus d'expérimentation s'inscrivant dans une politique sociale de l'eau privilégiant l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée, 22 CCAS (Centre communal d'action sociale), 13 bailleurs sociaux et 4 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif « Chèque eau ». Dans la poursuite de sa phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole a développé le fonctionnement du dispositif avec des bailleurs privés quelle que soit la nature ou la taille de ces bailleurs. En effet, Bordeaux Métropole est une des 50 collectivités retenues pour la démarche d'expérimentation sur le plan national qui s'est terminée en avril 2021. Ce suivi alimente la réflexion du Comité national de l'eau sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement. Le dispositif est maintenu post-expérimentation jusqu'à l'échéance du traité de concession, soit le 31 décembre 2022.

Concernant le développement de ressources de substitution, dans le cadre du projet Champ captant des landes du Médoc, Bordeaux Métropole a initié les études environnementales en septembre 2020. Elles se sont poursuivies en 2021 pour une caractérisation de l'état initial du secteur et de ses enjeux notamment après l'observation d'un cycle biologique complet. Les études préliminaires de maîtrise d'œuvre engagées à l'automne 2020 se sont achevées en 2021 : plusieurs alternatives de tracé de la canalisation de transfert ont été étudiées et les acteurs locaux ont été consultés, afin d'apporter les éléments d'arbitrages des orientations techniques du projet. Parallèlement, du 26 octobre au 21 décembre 2021, Bordeaux Métropole organisait une concertation préalable du public sur le projet Champ captant des landes du Médoc sous l'égide de deux garantes de la Commission Nationale du Débat Public. De multiples événements organisés à travers le territoire ont rythmé ce temps

d'échanges et d'écoute : réunions publiques thématiques, débats d'experts ou encore audiences publiques. Le rapport de synthèse a été remis début 2022.

➤ Mise en œuvre de l'avenant n°11 au contrat de concession

L'année 2021 a débuté par la mise en œuvre de l'avenant n°11 prolongeant le contrat d'une année pour faire coïncider l'échéance contractuelle avec le démarrage de l'exploitation de la Régie de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cet avenant visait à intégrer une prolongation du contrat d'une année, portant l'échéance de fin de contrat au 31 décembre 2022, et à définir les conditions techniques et financières d'exécution du service concédé durant l'année de prolongation du contrat, en tenant compte des objectifs suivants :

La maîtrise de la rentabilité du contrat sur l'exercice 2022 ;

- Le maintien du prix de l'eau ;
- La continuité dans la qualité de service rendu, dans la performance du service, par notamment le maintien en 2022 des engagements contractuels existants ;
- Un niveau d'investissement satisfaisant à la charge du concessionnaire, en vue de poursuivre l'accompagnement des projets urbains et de renforcer l'investissement patrimonial du service de l'eau potable ;
- Une clôture du contrat de concession préservant les intérêts de Bordeaux Métropole, notamment en garantissant la récupération de données du service exhaustives et de qualité ;
- L'accompagnement vers la Régie, par une transition fluide de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation, et une implication du personnel du concessionnaire.

Les principes suivants ont été et seront ainsi mis en œuvre :

- Un programme d'investissements renforcé de + 23 M€ HT pour la période 2021-2022 ;
- Mises à jour des clauses existantes à l'avenant n°9, sur l'accompagnement du concédant dans la transition vers la Régie ;
- Réaffirmation des engagements du concessionnaire, et mise à jour de clauses et d'annexes contractuelles ;
- Mise en œuvre de 3 mécanismes financiers sur l'exercice 2022 :
  - Ecrêtement du chiffre d'affaires 2022 à une valeur,
  - Engagement financier complémentaire du concessionnaire de 30,109 M € HT,
  - Partage et plafonnement de la marge du concessionnaire sur l'exercice 2022.

➤ Analyse de l'activité du délégataire

A l'issue de l'avenant n°10, réaffirmés par l'avenant n°11, le contrat compte 49 engagements dont 40 sont assortis de pénalités et 6 peuvent faire l'objet de bonus.

Le délégataire a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements, conformément à la stratégie validée dans l'engagement n°1.

La qualité de l'eau distribuée en 2021 est toujours satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 100 % pour la qualité bactériologique et de 99,9 % pour la qualité physico-chimique.

Le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a procédé en 2021 à la réparation de 4 183 fuites au total (contre 4 058 en 2020), dont 399 fuites sur canalisations et 3 784 fuites sur branchements. Le nombre total de fuites réparées est donc en légère hausse par rapport à 2020, et équivalent au niveau de 2019 (4 174 fuites réparées). La performance du réseau n'est pas à relier directement à cet indicateur, car si le nombre de fuites réparées

augmente, les pertes en eau sur le réseau de distribution ont bien diminué en 2021 (-16% par rapport à 2020).

En 2021, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 2 037 km de réseau, soit un niveau équivalent à 2020, mais près de 1 218 km de moins qu'en 2019.

Les performances du système de télérelève sont mesurées par quatre indicateurs principaux ; trois d'entre eux se maintiennent depuis 2013 en dessous des objectifs fixés. Ces indicateurs, fondés sur des données quantitatives, n'apportent pas de réponse qualitative évaluant les bénéfices au profit des usagers suite à la mise en place de la télérelève.

La quasi-totalité des indicateurs clientèle du Traité du Concession est à la hausse en 2021, atteignant pour leur grande majorité (à l'exception de 2 indicateurs) les valeurs objectifs fixées.

Après une nette amélioration en 2017 du taux de prise d'appels, on souligne une légère baisse d'année en année, expliquée par la mise en place de la régionalisation des appels. Il passe ainsi de 96% en 2017 à 92,6% en 2021. Il tend à se stabiliser au-dessus de la valeur objectif depuis 2018.

La mise en place d'une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est à noter que les usagers du service de l'eau de Bordeaux Métropole sont globalement plus satisfaits par le service que l'ensemble des usagers desservis par le même délégataire à l'échelle de la France. Le niveau de satisfaction des usagers du service de l'eau de Bordeaux Métropole en 2021 a baissé de 2 points avec 82% d'usagers satisfaits (72% à l'échelle nationale) contre 84% en 2020 et 78% en 2019. Cette légère baisse est à relier à une baisse de la satisfaction sur le relevé du compteur (-8% par rapport à 2020), mais également sur les contacts avec le service client (-7% par rapport à 2020). Les usagers du service de l'eau de Bordeaux Métropole restent beaucoup plus satisfaits sur ces 2 points que les usagers desservis par le même délégataire à l'échelle de la France.

En 2021, le taux de réponse sous 8 jours aux demandes écrites, qui avait chuté en 2020 du fait de la crise sanitaire, est revenu à son niveau d'avant crise atteignant 97% en 2021 contre seulement 89% en 2020 (objectif minimal fixé à 90%). Le travail mené par le délégataire visant à obtenir la certification NF 345 - Service centre de relation client semble aujourd'hui pouvoir porter durablement ses fruits.

#### ➤ Evolution des flux financiers

Les recettes enregistrées au titre de l'exercice 2021 par le délégataire s'élèvent à 87,8 M€, soit une augmentation de +7% par rapport à la période précédente. Elles se composent à 88% du chiffre d'affaires imputable à l'eau (77,7 M€) en hausse de +5,5% (+4 M€) comparé à l'exercice 2020. Les autres produits constatés dans les comptes (10,2 M€) correspondent à diverses recettes (travaux facturés aux tiers – dont branchements, recettes accessoires...).

Dans la continuité de l'année précédente, l'exercice 2021 est marqué par une progression des volumes vendus de +4,0% pour 47,3 m<sup>3</sup> vendus, soit +1,8 millions de m<sup>3</sup> d'eau vendus en sus, essentiellement lié à une hausse des consommations au détail en hausse de 5% qui s'explique pour près de la moitié par l'évolution des abonnés en augmentation de +2,3%. L'autre moitié, soit environ 1 million de m<sup>3</sup> d'eau vendue correspond au sous-provisionnement de l'Eau En Compteur sur l'année 2020 en raison de la crise COVID.

Les charges d'exploitation sont de 43,8 M€ au titre de 2021, et en diminution de -2% (-939 K€) par rapport à l'exercice précédent. L'essentiel de la baisse des charges est dû à celle des impôts locaux et taxes (-725 K€ soit -44%), des pertes sur créances irrécouvrables (-409 K€ soit -31%) et à la baisse des charges de personnel d'exploitation (-334 K€ soit -2%).

Notons qu'entre 2019 (304K€) et 2021 (271K€), la diminution des effectifs d'exploitation est de 33 ETP, représentant une baisse de masse salariale d'exploitation de 1,7M€. Parallèlement, le nombre d'ETP dédiés à l'investissement s'est accru de 13 ETP.

Au regard de la prévision, les charges d'exploitation de l'exercice 2021 sont inférieures de 2,8 M€, soit -6%.

Le cycle d'exploitation dégage un excédent en fonds de roulement d'exploitation (un BFR négatif donc) de 27,3 M€ soit une amélioration des capacités de trésorerie générées sur l'année de 4,2 M€.

Le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) est de 55,9 M€ sur l'exercice, il inclut le remboursement par Bordeaux Métropole 31,88 M€ de la « soultte plomb » intervenu le 31 décembre 2021.

La clause de dépassement des volumes par rapport à la prévision s'élève à 2 254 K€ au titre de l'exercice 2021. Ce montant de 2 254 K€ sera porté au fonds de performance au titre de l'année 2021.

### **I) Service public de l'eau industrielle**

Le service approvisionne 20 établissements industriels de la presqu'île d'Ambès, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène. A fin 2021, seuls 16 établissements consomment réellement de l'eau industrielle.

La pluviométrie hivernale 2020/2021 a permis aux étangs de se recharger en totalité dès fin 2020. Aussi, dès début 2021, la production de l'usine a permis de maintenir les étangs en niveau haut et d'assurer ainsi le stock estival.

Les pluies de printemps et la météo estivale particulièrement arrosée ont permis également de maintenir à distance de l'usine de production le bouchon vaseux (consigne d'exploitation = concentration en chlorures en Garonne < 50 mg/l) et donc d'assurer une production d'eau industrielle jusqu'au 25 juillet. L'entretien des berges communes des étangs de Beaujet et de la Jalle d'Artiguemonge a nécessité de maintenir le niveau des étangs en dessous d'une certaine cote hydraulique pour éviter tout effondrement. La production de l'usine a donc été arrêtée pour cette seule contrainte sur toute la fin d'année 2021 (arrêt de l'usine depuis juillet sans reprise effective à fin décembre 2021 dans l'attente de la fin des travaux en 2022).

L'usine a produit 901 897 m<sup>3</sup> en 2021, soit 20 % de moins qu'en 2020.

En 2021, le service de l'eau industrielle a délivré 870 875 m<sup>3</sup>, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène. Ce résultat prouve la reprise de l'activité industrielle après une année 2020 qui avait vu la consommation des industriels diminuer de 40%.

#### **➤ Evolution des flux financiers**

La régie d'eau industrielle enregistre en dépenses 556 K€ en exploitation, et 217,6 K€ en investissement. En recettes, la régie constate 660,3 K€ en exploitation et 269,1 K€ en investissement ; compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 899,4 K€.

## **I) Service public de l'assainissement collectif**

Dans le cadre des dispositions du contrat de concession, la Société de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Veolia, assure, de 2019 à 2025, l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif sur le territoire métropolitain, à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Ce contrat concerne notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues issues des ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

Quelques prestations relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont également confiées à la SABOM car étroitement liées à la gestion des services publics de l'assainissement.

Bordeaux Métropole assure pour sa part la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des canalisations) et l'intégration des nouveaux ouvrages et des ouvrages renouvelés au patrimoine affermé.

### ➤ Faits marquants de l'année 2021

La pluviométrie en 2021 est légèrement excédentaire avec 925,2 mm, malgré cinq mois déficitaires de juillet à novembre, soit un excédent de 2% par rapport à une année moyenne : des mois de mars et d'octobre exceptionnellement secs et à l'inverse des mois de janvier, juin et décembre exceptionnellement arrosés.

L'année 2021 a été principalement marquée par des épisodes pluvieux d'une rare intensité, notamment les 16, 17 et 18 juin ainsi que le 3 septembre. Ces événements ont impliqué des passages en situation de crise pour faire face aux nombreuses interventions à réaliser.

Du 16 au 19 juin 2021, le télécontrôle RAMSES et toutes les équipes de la SABOM étaient en alerte : trois orages de période de retour maximale de 50 ans se sont abattus sur la métropole, déversant plus de 96 mm de pluie en moyenne en 54 heures et générant près de 977 plaintes.

Vendredi 3 septembre en début de soirée, un orage d'une rare violence et très localisée s'est abattu sur la commune de Cenon, enclenchant le système de protection contre les inondations par l'inondation volontaire du passage inférieur de l'Entre Deux Mers. Malgré un fonctionnement normal du système d'assainissement, le dysfonctionnement des barrières de signalisation, afin d'en interdire l'accès, a engendré le sinistre de plusieurs véhicules.

L'année 2021 a connu une évolution des mesures sanitaires, sans confinement, mais avec des dispositions dont les contraintes ont évolué au cours de l'année, au gré des vagues de contamination par les nouveaux variants du SARS Cov-2 et de la mise en œuvre des campagnes de vaccination. Dans la continuité de l'année 2020, Bordeaux Métropole et l'exploitant des services d'assainissement ont continué à assurer le service, en l'adaptant conformément au Plan de Continuité et de Secours Pandémie.

L'année a aussi compté une crue de la Garonne fin janvier et d'importants chantiers de renouvellement sur les stations d'épuration (réhabilitation du second digesteur de Clos de Hilde, rénovation d'une vis de relevage à Louis Fargue). Ceux-ci ont nécessité une forte mobilisation des équipes et de l'expertise de la SABOM.

### ➤ Analyse de l'activité du délégataire



Les équipes de Bordeaux Métropole et de la SABOM ont accompli un travail collaboratif d'ampleur depuis le début du contrat pour définir les méthodologies de calcul des indicateurs contractuels. Ce travail s'est poursuivi en 2021, pour mettre à jour une partie des fiches définissant ces méthodologies. Certaines méthodologies restent à revoir, principalement parce qu'elles ne présentent pas un niveau de clarté suffisant.

L'outil de gestion des demandes collectivité est désormais généralisé à l'échelle des communes et des pôles territoriaux. Bordeaux Métropole encourage le délégataire à améliorer la précision sur les interventions réalisées avec une analyse des causes, ainsi que le délai de réponse aux sollicitations (tant au niveau de la réactivité des interventions que le délai de rédaction des réponses).

Les activités de communication ont pu augmenter en volume et en diversité avec le contexte sanitaire plus favorable de 2021. La poursuite de la campagne de sensibilisation au respect du milieu naturel «La Garonne commence ici» permet d'inscrire ces actions pédagogiques dans la durée, en s'appuyant sur plusieurs vecteurs de communication (plaques à messages posées sur avaloirs, animations scolaires et grand public, projets artistiques et éducatifs). L'inauguration du nouvel espace pédagogique, après sa rénovation profonde en 2020, et son utilisation croissante, sont des axes importants du travail de diffusion et de valorisation du rôle de l'assainissement et de son inscription dans le développement durable.

Le contrôle par drone des réseaux sur l'année 2021 s'est poursuivi avec pour but de renforcer la surveillance préventive des réseaux. Des nouveaux types de drones ou caméras ont été mis en œuvre :

- un nouveau type de caméras pour les canalisations de petits diamètres permettant de pouvoir inspecter les réseaux arrivants en chute dans les regards ou les tronçons pour lesquels une émergence n'est pas accessible ;
- de nouvelles technologies telles que des robots sous-marins ou des sous-marins de surface ont été également utilisées dans le but d'inspecter des réseaux visitables difficiles d'accès.

La démultiplication de la connaissance de l'état du réseau que permettent ces outils innovants apporte des résultats en termes d'obstructions, de casses, d'accessibilité à des réseaux jusqu'à présent inaccessibles avec des moyens humains.

La campagne de dératissage, basée notamment sur le recours à la dératissage mécanique, a su montrer son efficacité pour la troisième année consécutive.

L'année 2021 est marquée par une baisse significative de près de 6 % des volumes traités par les stations d'épuration de Bordeaux Métropole. Cette tendance est liée à une baisse de la pluviométrie par rapport à 2020 mais également aux travaux de réhabilitation réalisés sur la station d'épuration de Louis Fargue ayant nécessité la limitation du débit en entrée de station du 1er septembre au 9 décembre 2021.

En 2021, bien que les 6 stations de Bordeaux Métropole aient des débits de référence supérieurs à leurs débits nominaux, celles-ci ont respecté leurs arrêtés préfectoraux en matière de normes de rejet. Les rendements épuratoires observés en 2021 sont supérieurs aux rendements minimums à respecter dans les arrêtés préfectoraux des stations.

Concernant le système d'assainissement d'Eysines Cantinolle, la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) atteinte en 2021 est de 124 943 EH, supérieure à la capacité nominale organique de la station de 85 000 EH et supérieure, depuis plus de deux ans, à sa tranche d'obligation. En conséquence, la police de l'eau demande pour cette station :

- d'augmenter dès 2022, le nombre de bilans d'autosurveillance et de prévoir 156 bilans pour pH, MES, DCO et température (au lieu de 104), 104 pour DBO5 (au lieu de 52), 52 pour NTK, NH4, NO3, NO2 et Pt (au lieu de 24),
- de programmer en 2023, le nombre de bilans d'autosurveillance correspondants à la tranche de capacité comprise entre 6000 et 12000 kj/j de DBO5 (tableau 4 de l'arrêté ministériel du 21/07/2015).

La gestion des déchets reste également en adéquation avec les filières d'évacuation. En 2021, la filière de compostage a permis de traiter 100 % des boues produites par les stations d'épuration.

Bordeaux Métropole a engagé depuis 2020 une réflexion importante sur le devenir des stations d'épuration à échéance 2050, en intégrant à sa réflexion la qualité des rejets, les micropolluants, la gestion des boues, l'énergie, l'économie circulaire.

A l'échelle du territoire, le "Plan micropolluants" vise à caractériser les flux de micropolluants et leurs évolutions. Ce plan permet de poursuivre les investigations menées dans cadre du projet REGARD, de contribuer à la réalisation du diagnostic vers l'amont RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) et d'aller au-delà en analysant notamment des substances émergentes non visées par la réglementation actuelle et d'autres points d'intérêts. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la quasi-totalité des objectifs d'analyse ont été atteints.

La gestion dynamique (GD) mise en œuvre sur le bassin de collecte de Louis Fargue apporte les résultats attendus en termes de performance (diminution de 93% des déversements sur toutes les pluies de l'année 2021 en comparaison des volumes de pluies qui aurait théoriquement été rejeté directement dans le milieu naturel sans gestion dynamique). Bordeaux Métropole et son délégataire se sont engagés dans l'évolution de la GD dans une phase 3 incluant les bassins de collecte Bourran-Vallon et de la station sélective Lauzun en 2022.

Le délégataire comptabilise près de 14,7 M€ d'investissements de renouvellements en lien avec les usines et les réseaux. Cette activité ayant été perturbée par les confinements en 2020 a été rattrapée sur l'année 2021.

Le délégataire et Bordeaux Métropole manquent d'un outil de prévision de l'état patrimonial des canalisations métropolitaines. La modélisation d'Octave devra être finalisée en 2022 afin d'accompagner les programmes de travaux réseaux.

Le délégataire devra mettre en place en 2022 un plan d'actions pour combler le retard pris concernant la mise à jour du SIG à l'occasion de toutes interventions de sa part (terrain, conformités, analyse d'inspections télévisuelles, travaux...).

L'année 2021 a été marquée par de belles réussites au niveau du système d'information (SI), avec entre autres la livraison de la version 2 de l'outil Bilan des Flux, version plus compétente et pleinement intégrée à la plateforme temps différé d'intelligence technique du service. On note une véritable consolidation de la gouvernance SI avec l'harmonisation notable des pratiques dans le respect de l'esprit du contrat et dans la suite des efforts engagés en 2020. De plus, depuis 2020, des chantiers importants d'analyse et de correction des données ont été engagés avec le pôle clientèle. Ils permettent de réellement fiabiliser l'alimentation de la base de données et les échanges entre les équipes de la SABOM et de la Direction de l'eau.

#### ➤ Evolution des flux financiers

Les produits d'exploitation s'élèvent à 46,4 M€ en 2021 (dont 46 M€ de chiffre d'affaires). Les charges d'exploitation s'élèvent à 50,4 M€ en 2021. D'où des pertes nettement supérieures à celles prévues au contrat.

Depuis le début du contrat (2019-2021), l'écart entre le réel et le prévisionnel s'explique principalement par un chiffre d'affaires en retard de 1,7 M€ (soit -1,26% par rapport à la prévision) atténué par des reprises de provisions et des subventions d'exploitation pour + 0,7 M€ non prévues au compte d'exploitation prévisionnel (CEP).

Les recettes sont pratiquement conformes à ce qui était prévu initialement sans modifications des hypothèses fixées initialement.

De nombreuses charges d'exploitations ont été sous évaluées au CEP (électricité, soustraction branchements, inspection et curage, évacuation des boues et produits de traitement...) pour un total de 13,2 M€ sur la période 2019-2021 (soit + 9,77 % par rapport à la prévision).

Le cumul des résultats nets sur la période 2019-2021 se retrouve ainsi en retard de 14,2 M€ par rapport à celui prévu au CEP.

Les capitaux propres sont toujours négatifs et inférieurs à la moitié du capital social pour la troisième année consécutive ; cela nécessite un positionnement de Veolia Eau vis-à-vis de sa filiale et des réponses quant à la rentabilité future (situation de déficit structurel). La situation financière ne s'étant pas améliorée (malgré le plan d'actions de redressement économique circonscrit aux charges), la régularisation doit intervenir avant novembre 2022 ainsi qu'un repositionnement jusqu'à la fin du contrat.

Le taux de marge (Résultat Net / Chiffre d'affaires) s'établit à - 9,58 % en 2021 alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un taux de marge de + 1,85% pour la troisième année du contrat.

Ce troisième exercice se caractérise également, par un retard en matière d'investissement et de travaux de renouvellement par rapport à l'engagement contractuel.

➤ Principaux flux financiers du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole

Sur l'exercice 2021, les dépenses d'exploitation du budget annexe de l'assainissement se sont élevées à 6 M€ dont 1,31 M€ de frais de personnel et 2,1 M€ de provisions destinées à financer le rachat de canalisations au délégataire, à l'issue du contrat de délégation de service public.

Les recettes du budget annexe de l'assainissement sont essentiellement constituées de la redevance assainissement part métropolitaine. En 2021, elle s'est élevée à 27,49 M€, pour un volume facturé de 44,3 millions de m<sup>3</sup>. Le tarif de 0,6210 € / m<sup>3</sup> demeure inchangé.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 29,7 M€, dont 1,35 M€ pour le remboursement du capital de la dette et 28,37 M€ pour les équipements. Parmi les principaux projets, on recense la station d'épuration de Cantinolle (13,47 M€), le projet de valorisation du biogaz sur la station d'épuration de Clos de Hilde (5,36 M€), le renouvellement des réseaux (4,22 M€), la création de réseaux structurants et d'ouvrages divers (0,85 M€) et le développement des réseaux locaux – fonds d'intérêt communal (1,05 M€).

Les recettes d'investissement constatées sur l'exercice proviennent des remboursements d'avances accordées sur les marchés publics, pour un montant de 1,03 M€.

**I) Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Créé en décembre 2005, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations, et de réaliser le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et d'en contrôler la conformité.

Bordeaux Métropole compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 3197 installations d'assainissement non collectif dont 349 sont des installations raccordables non raccordées au réseau (RNR). 63 d'entre elles bénéficient de dérogations à l'obligation de raccordement.

En 2021, le SPANC a contrôlé 289 installations d'assainissement non collectif (200 en 2020, année de ralentissement de l'activité du fait du COVID et d'un effectif réduit) qui se répartissent comme suit : 102 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ; 63 installations neuves ou réhabilitées ; 124 contrôles de bon

fonctionnement sur des installations existantes.

➤ Evolution des flux financiers

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 153,4 K€, tandis que les dépenses d'exploitation atteignent 158,2 K€. Le budget d'exploitation est déficitaire de 4,8 K€ sur l'exercice. Compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 182,3 K€.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

**VU** le traité de concession du service public de l'eau potable conclu le 27 décembre 1991 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société Lyonnaise des eaux (devenue Suez Eau France), et ses avenants,

**VU** le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM,

**VU** l'avis du Conseil d'exploitation du SPANC en date du 27 mai 2021,

**VU** l'avis du Conseil d'exploitation du service public de l'eau industrielle en date du 27 mai 2021,

**VU** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 22 septembre 2021,

**VU** les rapports annuels 2020 des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,
- La partie du rapport précité concernant le SPANC a fait l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2021,
- La partie du rapport précité concernant le service public de l'eau industrielle a fait l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2021,
- Le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 27 septembre 2022, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

## DECIDE

**Article 1** : de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2021, ci-annexé, présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE